

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 8 avril 2024 à 19h30 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents :

Messieurs les conseillers André Giguère, Jason Nadeau, François Paré, Alain Faucher, Valmond Lessard et Stéphane Paré.

Formant le quorum sous la présidence de Monsieur Guy Roy, maire.

Est également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Sylvie Mercier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Un avis spécial d'ajournement de la séance ordinaire du 2 avril 2024 a été adressé à tous les élus absents le 3 avril 2024. Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis spécial, le maire déclare la séance ouverte.

M. le maire souligne l'anniversaire du mois d'avril.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 mars 2024*
- 4. Lecture de la correspondance*
 - 4.1 Bilan incendie du mois de mars 2024*
 - 4.2 Reconduction de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ)*
 - 4.3 Souper des municipalités vendredi 17 mai*
 - 4.4 Contribution à la construction du complexe sportif intérieur du Cégep intérieur*
 - 4.5 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière à voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)*
 - 4.6 Vente de la pépîne*
 - 4.7 Divers*
- 5. Acceptation des appels d'offres gravier brut, gravier 0-3/4, tout-venant, rejet tamis, pierre nette et abrasif (hiver), location de camion et location de pelle.*
- 6. Demande de soumission abat-poussière*
- 7. Suivi des dossiers*
 - Acceptation du projet soumis au Fonds régions-ruralité - volet 3*
 - Demande d'installation de feux clignotants suspendus - intersection route 271 et Ancienne route 1*
- 8. Période de questions*
- 9. Étude et adoption des comptes*
- 10. Compte-rendu des comités*

11. Questions diverses

- Offre d'emploi DG + proposition de service
- Loisirs East Broughton

12. Levée de la séance

2024-04-4588

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté et que le point questions diverses demeure ouvert.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2024**

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

2024-04-4589

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 4 mars soit accepté.

4. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**4.1 **BILAN INCENDIE ET PREMIERS RÉPONDANTS DU MOIS DE MARS 2024**

Le maire fait la lecture du bilan incendie et premiers répondants du mois de mars 2024.

4.2 **RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ)**

CONSIDÉRANT QUE Service de sécurité incendie intermunicipale East Broughton - Sacré-Cœur-de-Jésus (Zone 12-13) a conclu une entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ), renouvelable annuellement, pour donner la formation reconnue en vertu de l'article 52 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestionnaire de formation entre l'ENPQ et Service de sécurité incendie intermunicipale East Broughton - Sacré-Cœur-de-Jésus (Zone 12-13) arrive à échéance ;

2024-04-4590

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité ;

- **AUTORISER** la signature pour le renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;
- **AUTORISER** Jean Gagnon, directeur du service de sécurité incendie intermunicipale East Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus, à signer l'entente de renouvellement pour et au nom du Service de sécurité incendie intermunicipale East Broughton - Sacré-Cœur-de-Jésus (Zone 12-13) ;
- **QUE** la présente, ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

4.3 SOUPER DES MUNICIPALITÉS VENDREDI 17 MAI

Le maire transmet les informations concernant l'édition 2024 du Souper des municipalités de la MRC des Appalaches. Celui-ci aura lieu le vendredi 17 mai 2024, à la salle Gérard-McKenzie de l'édifice municipal à Saint-Praxède.

Les conseillers désirant y participer doivent transmettre leur réponse à la directrice générale avant le 8 mai ainsi que le nombre de personnes.

4.4 CONTRIBUTION À LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF INTÉRIEUR DU CÉGEP DE THETFORD

2024-04-4591

Il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus ne participera pas au règlement d'emprunt pour la construction de complexe sportif intérieur du Cégep de Thetford. La municipalité a opté de payer sa part sous un mode « un seul paiement » qui représenterait 40 960,80\$

4.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) PRIORITÉS DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2024

2024-04-4592

Il est proposé par le conseiller André Giguère et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités de réfection dans les chemins de la Municipalité de la Paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'année 2024 soient les suivantes;

6^e rang Sud

Rechargement et ponceaux	47 250 \$
--------------------------	-----------

8^e rang Nord

Transition et ponceaux	50 000 \$
------------------------	-----------

Rang 10

Rechargement	17 000 \$
--------------	-----------

4.6 VENTE DE LA PÉPINE

2024-04-4593

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers que la pépinière de marque Caterpillar 1991 soit vendue tel qu'examiné, tel que vue et tel quel sans aucune garantie explicite ou implicite à Madame Marie-Pierre Morin pour la somme de 17 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Il est aussi résolu que M. Guy Roy, maire et Mme Sylvie Mercier, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou inhérents à cette vente.

4.7 DIVERS

– **Fonds développements des collectivités**

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

2024-04-4594

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- **QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- **QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- **QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- **QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.
- **QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

– **Formation espace clos**

2024-04-4595

Il est proposé par le conseiller Valmond Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les employés de voirie MM Marquis Grenier, Nico Lessard et Tony Lessard à suivre la formation espace clos. Les frais de formation au coût de 177,50\$ plus les taxes applicables ainsi que les autres frais entourant la formation seront payés par la municipalité.

– **Demande d'un citoyen pour fermer une partie de son fossé**

Pour donner suite à la réception d'un courriel provenant du propriétaire résident au 466, 4^e rang sud demandant une autorisation de fermer une partie de son fossé à partir de son garage jusqu'à plus ou moins le poteau de téléphone qui représenterait ± 75 pieds. Il indique qu'il mettra de la roche dans le fond et finira avec de la terre.

2024-04-4596

Information est demandé au responsable des travaux publics si cela occasionnerait des problèmes pour l'écoulement des eaux. En conséquence, il est proposé par le conseiller Stéphane Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de ce citoyen à la condition que celui-ci installe un drain dans le fond du fossé avant de le remplir.

- **Diverses rencontres prévues au mois d'avril**

La directrice générale a remis par courriel aux membres du conseil et fait un rappel des rencontres prévues suivantes :

- Mardi 16 avril à 19 hres à la salle communautaire de St-Pierre-de-Broughton, rencontre avec la MRC des Appalaches et les conseils municipaux de St-Pierre-de-Broughton et Sacré-Cœur-de-Jésus afin de discuter de l'avancement du projet éolien.
- Lundi 22 avril à 19 hres avec Gina Turgeon, Louise Nadeau et Heidi Bédard de la MRC des Appalaches pour discuter du développement des sentiers des mineurs.
- Le 29 avril à 13h30, rencontre annuelle avec la Députée Isabelle Lecours au bureau de Thetford.
- Le 26 mai à compter de 10h15, inauguration de la caserne-incendie

5. ACCEPTATION DES APPELS D'OFFRES GRAVIER BRUT, GRAVIER 0-3/4, TOUT-VENANT, REJET TAMIS, PIERRE NETTE, ABRASIF (HIVER) ET LOCATION DE CAMION.

<u>GRAVIER BRUT</u> +/- 2 650 t.m.	Non-livré	Livré (8 ^e rang Nord)
Groupe Nadeau	9,68	-----
A.L.O. Pomerleau	-----	À l'heure
Pavage Centre Sud	-----	-----
G.N.V.R.	8,00	-----

<u>GRAVIER 0-3/4</u> +/- 1 600 t.m.	Non-livré	Livré (8 ^e rang Nord)
Groupe Nadeau	12.68	-----
A.L.O. Pomerleau	14.85	À l'heure
Pavage Centre Sud	15.95	29,79
G.N.V.R.	9.50	-----

<u>TOUT-VENANT</u> +/- 1 800 t.m.	Non-livré	Livré (8 ^e rang Nord)
Groupe Nadeau	9.68	-----
A.L.O. Pomerleau	8.35	À l'heure
Pavage Centre Sud	-----	
G.N.V.R.	-----	-----

<u>REJET TAMIS</u> +/- 1 800 t.m.	Non-livré	Livré (8 ^e rang Nord)
Groupe Nadeau	20.68	-----
A.L.O. Pomerleau	-----	À l'heure
Pavage Centre Sud	-----	-----
G.N.V.R.	7.50	-----

<u>PIERRE NETTE</u>	0-3/4 (+/- 75 t.m.)		4 à 8 pouces (+/- 200 t.m.)	
	Non-livré	Livré (8 ^e rang Nord)	Non-livré	Livré (8 ^e rang Nord)
Groupe Nadeau	14,68	-----	25,00	-----
A.L.O. Pomerleau	13,35	-----	15,50	À l'heure
Pavage Centre Sud	16,66	30,44	18,00	31,84
G.N.V.R.	11,00	-----	14,00	-----

<u>ABRASIF (HIVER)</u> +/- 2 000 t.m.	0-1/2 Non-livré
Groupe Nadeau	15,00
A.L.O. Pomerleau	12,85
Pavage Centre Sud	21,50
G.N.V.R.	10,00

2024-04-4597

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de G.N.V.R. pour l'achat du gravier brut non-livré, de gravier 0-3/4, de rejet de tamis, de pierre nette 0-3/4, de pierre 4 à 8 pouces et d'abrasif (hiver), selon le prix soumissionné. Le responsable des travaux publics vérifiera le matériel si celui-ci est conforme. Si non-conformité, l'achat et la livraison ira à l'autre soumissionnaire.

2024-04-4598

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de A.L.O Pomerleau pour l'achat de tout-venant, selon le prix soumissionné. Le responsable des travaux publics vérifiera le matériel si celui-ci est conforme. Si non-conformité, l'achat et la livraison ira à l'autre soumissionnaire.

<u>LOCATION DE CAMIONS</u>	10 roues	12 roues	Semi-trailer	Van
Gravière M.J Lessard	130,00	150,00	-----	-----
A.L.O. Pomerleau	-----	-----	-----	-----
G.N.V.R.	115,00	134,00	147,00 (2 essieux)	152,00 (3 essieux)
Les érablières Huppé Inc.	115,00	-----	-----	-----

2024-04-4599

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de « Les érablières Huppé Inc.» pour le service de location de camion. Si non disponibilité, le service de location de camion se fera par l'un ou l'autre soumissionnaire.

6. DEMANDE DE SOUMISSIONS ABAT-POUSSIÈRE

2024-04-4600

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à demander des prix pour la fourniture et livraison d'abat poussière et pour la fourniture et épandage d'abat poussière.

7. SUIVI DES DOSSIERS

– ACCEPTATION DU PROJET SOUMIS AU FONDS RÉGIONS-RURALITÉ - VOLET 3

Le maire informe les membres du conseil municipal que le projet soumis au Fonds Régions -Ruralité - Volet 3 qui a été déposé au mois de février dernier, a été accepté. Une aide financière à la hauteur de 74 158 \$ nous est octroyé.

Il informe aussi le conseil que le projet doit être soumis au ministère de l'Environnement avant que nous soit octroyé le montant accordé.

– DEMANDE D'INSTALLATION DE FEUX CLIGNOTANTS SUSPENDUS - INTERSECTION ROUTE 271 ET ANCIENNE ROUTE 1

Le maire transmet la décision rendu à la suite de la rencontre qui a eu lieu le 13 mars dernier avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant l'installation de feux clignotants suspendus - Intersection de la route 271 et de l'Ancienne route 1.

Une réponse favorable a été obtenue de la part du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Quelques recommandations ont aussi été transmises à la municipalité.

Il mentionne également aux conseillers que ceux qui le désirent peuvent consulter le document.

8. PÉRIODE DE QUESTION

Une demande de vérification est demandée concernant une épulette à l'intersection de l'Ancienne route 1 et de la route 271 qui obstrue la visibilité afin de savoir si celle-ci est dans l'emprise du MTQ.

9. ÉTUDE ET ADOPTION DES COMPTES

Le Conseil procède à l'étude des comptes à payer pour le mois de mars 2024 :

Salaire du mois de mars 2024	20 276, 13 \$
------------------------------	---------------

Comptes à payer :

C2400014 à C2400018	1 433, 00 \$
L2400029 à L2400042	30 714, 46 \$
P2400077 à P2400102	41 122, 22 \$

2024-04-4601

Les comptes sont acceptés et le paiement en est autorisé sur proposition du conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTE-RENDU DES COMITÉS

Aucun sujet à cet item

11. QUESTIONS DIVERSES

- **Montant de 5 000\$ octroyé dans l'entente avec le service des loisirs d'East Broughton**

2024-04-4602

Il est proposé par le conseiller Jason Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le montant de 5 000\$ qui était octroyé dans l'entente acceptée par la municipalité d'East Broughton au mois de juillet 2022 pour le service des loisirs, celui-ci ne sera pas reconduit.

- **Publication de l'offre d'emploi de directeur général et greffier-trésorier**

2024-04-4603

À l'unanimité, il est résolu d'autoriser la directrice générale à publier l'offre d'emploi dans les journaux ainsi que sur le site web de la municipalité, sur Facebook et divers sites d'emploi.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-4604

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(Signé)

Guy Roy
Maire

(Signé)

Sylvie Mercier
Dir. générale/greffière trésorière

Je certifie que la Municipalité de la Paroisse du Sacré-Cœur-de-Jésus dispose des crédits suffisants afin d'acquitter les dépenses de la résolution suivante : 2024-04-4591, 4592, 4595, 4597, 4598, 4599, 4601 et 4603.